Image not found or type unknown

Succession Partage Acte de Notoriété

Par **Phillippo**, le **29/04/2016** à **15:30**

Bonjour

je m’interroge sur mon notaire.
Mon père est décédé il y a presque un an. Le notaire a rédigé un acte de notoriété qui détermine les modalités de partage de la succession. aujourd'hui , par son intermédiaire, ma demi sœur, demande sa part. or aucun acte de succession n'a été établi et le notaire me demande d'estimer le seul réel bien à partager, à savoir un terrain non bâti en zone agricole.

Mais qu'en est-il des meubles etc ? Il y a-t-il un inventaire à faire ?
Un acte de succession ne doit-il pas être d'abord établi ?
Si je rachète sa part à ma demi sœur, comment clôturer, avec elle, cette succession ?
Quel délais ai-je pour lui répondre ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés